

COMMUNE DE BRUGES-CAPBIS-MIFAGET

Réunion du conseil municipal du 20 novembre 2017

Etaient présents : MM. François LESCLOUPE, Philippe CAUSSE, Christian HABARNAU-MILHE, Laurent AUBUCHOU-AUROUX, Jean-Bernard PEYHORGUE, Jean-Pierre HOURCQ, et Mmes Candice DUPLEIX, Annie LATAPIE, Sophie CHEAM, Marie Claude AUBUCHOU, Sophie ESCUDE-QUILLET et Marie-Pierre VITIELLO.

Absents ou excusés : Michel Toulet-Blanquet ;
Frédéric Pouyoune (procuration à Christian Habarnau) ;
Michel Ithurbide (procuration à Annie Latapie).

Secrétaire de séance : Mme CHEAM Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Date de la convocation : 14 novembre 2017

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Prises de compétences optionnelles par la CCPN

- « Eau et assainissement », avec notamment l'intégration du SEAPAN (la loi NOTRe rend obligatoire la prise des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020).

La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix pour).

- « Voirie d'intérêt communautaire » (notamment voies d'accès aux équipements communautaires et pistes cyclables dans le cadre du schéma de mobilités cyclables).

La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix pour).

- Au regard de ces modifications qui répondent à l'évolution du régime légal des compétences des communautés de communes (maintien du régime de la DGF bonifiée exigeant la détention de 9 compétences parmi une liste de 12), il convient de modifier les statuts de la communauté de communes. Outre les deux compétences précédemment citées sont ajoutées la gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (obligatoire au 1^{er} janvier 2018) et l'intégration de la gestion du relais d'assistantes maternelles-ludothèque dans le cadre de la petite enfance).

La délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix pour).

Choix de la prestation pour le City stade

Après discussion de la commission concernée, le choix se porte sur un équipement en inox et composite de bambou qui prendra la place de l'actuel cours de tennis, ainsi que l'ajout d'un panneau de basket complémentaire du côté du bâtiment occupé par l'association Union Tradition.

La Société CASAL SPORTS, mieux disante, a été retenue pour la somme de 35 900€ HT.

Compte tenu de la réfection de l'éclairage de la salle de sport, le coût total de l'opération s'élève à 54 050 €, ramené à 31 710 € grâce aux subventions (DETR : 8 366 € ; réserve parlementaire : 4 999 € ; DRDJSCS : 8 975€)

La délibération est adoptée (12 voix pour ; Michel Ithurbide et Jean-Bernard Peyhorgue s'abstiennent).

Questions diverses

- Suite à courrier de Michel Ithurbide qui a convié les habitants de Capbis ainsi que les conseillers municipaux à participer à une réunion le vendredi 24 novembre 2017 afin de discuter de la situation administrative et de l'avenir de Capbis, Monsieur le Maire fait savoir que ce sujet n'a jamais été porté à l'ordre du jour d'une réunion du conseil municipal. Les conseillers s'interrogent sur l'opportunité et l'objectif d'une telle réunion, sinon de porter à la connaissance des présents la réalité de la situation administrative de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget.

Par ailleurs, le maire délégué de Capbis a également informé la mairie (par courriel) de son intention d'ouvrir l'église de Capbis les samedis, dimanches et jours fériés de 10 heures à 18 heures, selon des modalités convenues avec certains habitants. Compte tenu de la responsabilité qui incombe à la commune, le conseil approuve l'idée qu'un double des clés soit également déposé à la Mairie de Bruges-Capbis-Mifaget.

- Plusieurs conseillers conviennent qu'il serait nécessaire de revoir et de mettre à plat les règles d'organisation des fêtes et de location des salles dans l'objectif de garantir équité et sécurité.
- Propositions de dates pour les manifestations de début d'année :
 - la galette est prévue le vendredi 12 janvier 2018 à 18 heures 30 ;
 - le repas des aînés, le samedi 13 janvier 2018 à 12 heures.

La séance est levée à 20 heures 10.